**Multimodalité, Fluvial, Travaux Feu vert pour la chatière**

Ce vendredi 29 mars, le tribunal administratif de Rouen a rejeté le référé en suspension de l'exécution du chantier de la chatière au Havre. HAROPA PORT peut donc poursuivre les opérations préparatoires de cette digue destinée à sécuriser et démultiplier l'accès des unités fluviales à Port 2000.

Publié le 8/04/2024 - Mis à jour le 11/04/2024

Par ordonnance, le tribunal a rejeté la requête en suspension de l'exécution de l'arrêté du 19 juin 2023 émis par les services de l'État, (qui autorisait les travaux de la chatière). Il précise qu'« en l'état de l'instruction, aucun des moyens invoqués par les requérants n'est de nature à faire naître un doute sérieux quant à la légalité de l'arrêté attaqué». Ainsi, HAROPA PORT poursuit les opérations préparatoires à ce **chantier stratégique** commencé en début d'année. Une fois mise en service, la chatière permettra le **développement de la multimodalité** et contribuera à la création du **corridor vert de l'axe Seine**.

> *Le projet bénéficie d'un soutien de la Région Normandie à hauteur de 82,75 M€, de l'État à hauteur de 23,60 M€ et des fonds européens de 11 M€.*

*71, quai Colbert, 76600 Le Havre*
*02 79 18 05 00*